



Assurance (facultative) crédit

Par **Nad54**, le **06/05/2009** à **18:51**

Bonjour,

Mon mari et moi devons acheter une voiture et pour cela nous devons faire un crédit, mais comme il a eu un infarctus en 2007 et qu'il prend donc un traitement régulier il ne peut prétendre à l'assurance de ce crédit, donc ma question est si nous adhérons quand même à cette assurance et qu'il lui arrive un pépin autre que lié à son problème de santé (comme un licenciement ou un accident de la route incapacitant ou même mortel) est-ce que l'assurance marchera quand même ou pas?

Merci par avance de vos réponses

Cordialement

Nad54

Par **chaber**, le **07/05/2009** à **06:44**

Bonjour,

Ou vous déclarez dans le questionnaire de santé, les problèmes de votre époux: l'assureur peut refuser la garantie

Ou vous ne faites pas de déclaration et le contrat sera nul pour fausse déclaration.

Pour vous assurer en Décès, il faut saisir la convention AERAS